



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **28<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE** **64<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012*

---

CSP28.R16 (Fr.)  
ORIGINAL : ANGLAIS

### ***RÉSOLUTION***

#### ***CSP28.R16***

#### **UTILISATION DE L'EXCÉDENT RÉSULTANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES IPSAS EN 2010**

##### ***LA 28<sup>e</sup> CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,***

Ayant examiné le document sur la proposition d'utilisation de l'excédent résultant de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) en 2010 (document CSP28/22),

##### ***DÉCIDE :***

1. D'approuver les critères utilisés pour identifier les projets proposés à financer à partir de l'excédent résultant de la mise en œuvre des Normes IPSAS en 2010.
2. D'approuver, avec effet immédiat, l'investissement de l'excédent des normes IPSAS 2010 dans les domaines suivants, tels que présentés dans le document CSP28/22 (tous les chiffres sont en dollars américains-US\$) :
  - a) Système d'information pour la gestion du BSP : \$9.000.000 ;
  - b) provision pour l'Assurance maladie après la cession de service : \$10.000.000 ;
  - c) réserve pour le Fonds directeur d'investissement : \$8.000.000 (dont \$1.000.000 pour la création du Sous-fonds stratégique autorenouvelable pour l'immobilier) ;

- d) augmentation du Fonds spécial pour la Promotion de la Santé : \$1.000.000 ;
  - e) création du Fonds d'urgence pour les épidémies : \$1.000.000 ;
  - f) plan quinquennal pour la sécurité sanitaire des aliments : \$500.000 ;
  - g) fonds de réserve : \$4.381.684.
3. De déléguer au Comité exécutif le pouvoir de suivre et d'approuver toutes les soumissions et resoumissions futures de propositions à l'usage de ces fonds excédentaires.
4. De demander au BSP de soumettre au Sous-comité du Programme, du Budget et de l'Administration, à des intervalles appropriés, un rapport de situation pour chacun des projets cités au paragraphe 2, avec une portée, pour inclure un budget et un calendrier actualisés en vue d'un examen ultérieur par Comité exécutif.

*(Huitième réunion, le 20 septembre 2012)*